

Date de dépôt : 13 août 2019

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) PL 12497-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2018**
- b) PL 12498-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2018**

Rapport de M. André Python

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans sa séance du vendredi 24 mai 2019, sous la présidence de M. Alberto Velasco, la commission de l'énergie a examiné les 2 projets de lois 12497 et 12498 concernant les Services industriels de Genève.

Nos remerciements à M. Florian Giacobino, procès verbaliste.

Assistent : M^{me} Stückelberg et M^{me} Vijverberg du DT.

Auditions

- *M. Michel Balestra, président du Conseil d'administration*
- *M. Christian Brunier, Directeur général des SIG*
- *M^{me} Céline Gauderlot, Directrice Exécutive Finances.*

Le président souhaite la bienvenue aux personnes auditionnées. Il se réjouit d'entendre la présentation des comptes 2018 et rappelle que l'approbation de ces comptes relève d'une prérogative de la commission.

M. Balestra expose avoir déjà été auditionné par la commission des finances, moment où il a davantage parlé de questions stratégiques que lors de la présente audition qui sera axée sur les comptes.

M^{me} Gauderlot dit que la présentation ambitionne de donner une vue synthétique des 100 pages de lecture proposées pour cette séance. Elle présente la traditionnelle vue des comptes de gestion et des comptes consolidés. Elle souligne qu'il y a à la fois un PL sur le rapport de gestion et par ailleurs une vision des états financiers consolidés. Elle indique que la partie gestion est la vue de SIG sans les participations, ce qui donne une vue d'ensemble de la performance opérationnelle des activités et aide à la prise de décision. Elle précise que les états financiers consolidés concernent à la fois le petit SIG et ses participations et ont pour référentiel les normes IFRS. Ils sont publiés une fois l'an. Elle souligne que dans les deux référentiels, le chiffre d'affaires est resté stable entre 2017 et 2018 à plus de 1 milliard. Le résultat d'exploitation dans les comptes de gestion s'établit à 257 mios, soit un résultat très similaire à 2017 qui connaissait 254 mios. Elle dit que les comptes consolidés sont en léger retrait à cause de la comptabilisation d'une écriture non récurrente dans les produits consolidés. Elle poursuit en indiquant qu'avec 82 mios, le résultat connaît une forte croissance de 25% par rapport à 2017. Le résultat net consolidé de 59 mios est très stable. Les investissements nets se situent aux environs de 170 mios. L'endettement net a passé à 495 mios au 31 décembre 2018, sachant qu'au 1^{er} janvier 2015 il y avait près 1 256 000 mios de dette consolidée. Cela signifie que l'endettement a été réduit de moitié ces quatre dernières années.

Elle rappelle le résultat de 82 mios sur le compte de gestion. Le résultat d'exploitation est resté stable. La croissance du résultat de gestion est attribuable à la diminution des charges d'amortissements, passées de 175 à 156 mios. Elle rappelle que l'année précédente avait vu l'enregistrement d'amortissements exceptionnels liés au poste de Verbois qui n'ont pas eu lieu cette année. La diminution a été compensée par une croissance de la géothermie.

Elle aborde ensuite les charges et produits financiers, en indiquant que c'est l'autre élément ayant contribué à une croissance du résultat de gestion. Les charges nettes sont à moins 14 mios pour 2017 et moins 9 mios pour 2018, ce qui est l'effet du désendettement et du remboursement. Le rythme de remboursement est deux fois plus rapide que prévu et a permis une économie en 2018 de près de 4 mios des charges d'intérêt, avec un taux de couverture très largement supérieur à 100%. La caisse de pension est donc en mesure d'utiliser le cash reçu.

Elle qualifie le résultat d'exploitation de très stable. Elle souligne que les achats d'énergie sont en baisse, précisant que c'est le fait d'un élément exceptionnel ayant eu lieu en 2018, soit la résiliation d'un contrat long terme avec les forces motrices valaisannes (FMV). La fin du contrat a généré une créance de 16 mios dont la restitution a favorablement impacté les achats d'énergie.

Elle annonce que les autres charges et redevances ont augmenté sous l'effet du supplément fédéral sur les énergies renouvelables, passé de 1,5 centime par kilowattheure en 2017 à 2,3 en 2018. Elle dit qu'au niveau des produits, l'effet des taxes a été isolé pour analyser la performance intrinsèque de l'activité. L'isolement des taxes est rendu nécessaire par le fait qu'elles donnent un supplément de croissance qui ne reflète pas la véritable croissance des activités puisque SIG agit en tant que « passe-plat », qui collecte les taxes et les reverse à la Confédération.

Elle affirme que hors effet taxe, sur la partie énergie on remarque une diminution de 17 millions des produits. On retrouve ici l'effet de la fin du contrat FMV, qui fait bénéficier d'une restitution au titre d'un trop-versé, restitution affectée au mécanisme du fonds de péréquation pluriannuel en vue d'une restitution aux clients. Elle indique qu'en enlevant l'effet de FMV, la variation est très réduite pour le bloc énergie. Elle note une baisse de tarifs de l'électricité de 3,4% au 1^{er} janvier 2018 qui a été mise en œuvre ainsi qu'une légère décroissance sur le gaz liée à un effet climatique et a contrario un développement des ventes de thermique. Au niveau du réseau, une diminution des produits de 9 mios est constatable entre 2017 et 2018 ; une baisse tarifaire de 4% sur la partie utilisation du réseau est intervenue. Elle faisait suite à une diminution des coûts en raison de l'optimisation des coûts de fonctionnement au travers du programme « levier de performance ». Elle souligne l'existence d'une baisse des amortissements et des tarifs swissgrid ; l'ensemble de ces éléments a permis une baisse tarifaire au 1^{er} janvier 2018.

Elle passe à la partie achats d'énergie en évoquant le fait que la taxe CO₂ est de nouveau isolée et les achats de gaz sont très constants, s'élevant d'une année à l'autre à près de 100 mios, avec deux effets qui se sont compensés. Elle souligne une légère hausse du coût moyen de 5%. Elle indique que l'activité négoce a donc bien travaillé pour éviter de subir la hausse des marchés. Les tarifs swissgrid ont passé de 37 à 32 mios, après des baisses de tarifs déjà intervenues aux 1^{er} janvier 2017, 2018 et 2019.

M^{me} Gauderlot revient aux 16 millions des FMV au niveau des achats d'électricité. Elle indique qu'en dehors de cet effet, le coût moyen d'approvisionnement est resté stable. Elle souligne qu'au niveau des charges d'exploitation, il y a une ventilation entre les charges de personnel et les

autres charges et une stabilité très forte des différents blocs. Elle dit que le programme « levier de performance » lancé en 2015 vise l'optimisation des processus. L'objectif est une réduction de 30 mios à 2020 avec un jalon intermédiaire de 19 mios à fin 2018 qui est déjà atteint, car 20 mios d'économies pérennes ont été effectuées sans coupe linéaire ni licenciement. Elle souligne que le programme a été axé sur différents aspects, dont le renforcement de l'efficience et l'optimisation des prestations externes qui est un élément important, car il a permis la remise à plat complète des procédures d'achat et la renégociation des contrats qui viennent à échéance. Elle dit que le but est d'optimiser aussi les processus industriels à plus long terme et cite l'exemple du domaine des eaux usées qui a réussi à réviser les contrats en matière de produits chimiques et mélanges.

Elle aborde le domaine des redevances et subventions en soulignant la distinction faite avec le bloc bleu (utilisation du domaine public) dont le mode de calcul dépend du tarif d'utilisation du réseau. Elle précise que la baisse dudit tarif a provoqué la baisse subséquente de la redevance liée à l'utilisation domaine public. Elle montre la distinction faite entre les différents propriétaires (Etat, Ville de Genève, communes). Elle indique que la partie verte montre les redevances fédérales, essentiellement la taxe sur les micropolluants.

Elle évoque le programme éco21 en soulignant que le résultat du programme à fin 2018 montre un bilan assez exceptionnel avec 179 GWh d'économies d'électricité financées depuis la création du programme, ce qui représente l'équivalent de 60 000 ménages genevois et 192 000 tonnes de CO₂ économisés et une économie sur les factures des ménages s'élevant à 26 mios par année. Elle dit qu'il est intéressant de regarder l'effet du programme sur la courbe de consommation et note une baisse de la consommation par habitant de 9% par rapport à l'année 2000.

Elle expose ensuite que les investissements nets de participation s'élèvent à 170 mios et sont en retrait par rapport à 2017 et dus à des éléments qui ne se sont pas répétés, comme la rénovation de Verbois. Le déploiement horizontal de la partie télécom est terminé, ce qui permet de passer au déploiement vertical, à savoir la montée dans les immeubles. Elle indique qu'environ 50% des investissements sont dédiés au renouvellement des ouvrages et du réseau afin d'assurer la fiabilité des prestations. Elle dit que l'autre moitié a concerné les activités de production énergétique et la nouvelle usine de valorisation des déchets de Cheneviers IV.

Elle aborde les comptes consolidés en exposant que l'élément important sur le résultat financier concerne les produits financiers qui s'élèvent à 15 mios en 2018 par rapport à une charge nette en 2017 : c'est l'effet de la

reprise d'une dépréciation de valeur comptabilisée historiquement sur la participation dans « énergie grise holding ». Au travers des normes IFRS, les dépréciations temporaires sont comptabilisées chaque année à la clôture. Elle souligne que les conditions de rentabilité qui étaient réunies ont permis une reprise pour 25 mios qui est venue donner un impact favorable. Elle dit qu'au niveau du bilan consolidé, qui donne une vision synthétique de ce qui se trouve dans le rapport annuel, on remarque des actifs stables avec 3,7 milliards, ce qui signifie que les amortissements égalent les investissements. Elle conclut que l'amélioration à hauteur de 20 mios est due à la reprise de participation dans « énergie grise holding ».

M^{me} Gauderlot affirme qu'au niveau des actifs courants, une diminution de 55 mios est constatable, essentiellement liée à la baisse volontaire de la trésorerie qui a permis l'utilisation des excédents de trésorerie pour rembourser par anticipation la dette. Les capitaux propres augmentent sous l'effet des résultats consolidés positifs. Les passifs ont diminué puisque certains emprunts sont arrivés à échéance, permettant à SIG de rembourser notamment un emprunt important de 50 mios.

Elle indique qu'au niveau de la trésorerie et de l'endettement, les activités ont permis de dégager des flux relativement constants par rapport à 2017 et se situant aux environs de 300 mios. Cela montre que SIG a une stabilité dans la performance opérationnelle de ses activités. Elle dit que 150 mios ont été utilisés pour financer les investissements qui sont donc nets de participation ; autrement dit, tous les investissements de SIG à l'heure actuelle sont autofinancés par ses activités. La caisse de pension a été remboursée par anticipation. Après remboursement à la caisse de pension de la dernière annuité s'élevant à 50 mios, la dette d'assainissement sera réduite à zéro au 31 décembre 2019. Enfin, SIG reviendra à un niveau de liquidité inférieur afin de faire face aux contraintes en matière de plafonds d'intérêt négatifs.

M^{me} Gauderlot présente ensuite l'évolution de la dette nette consolidée, avec la mesure de la capacité de l'entreprise à maîtriser sa dette, c.-à-d. à générer une performance opérationnelle suffisante pour rembourser la dette. Elle indique que ce ratio est à 4, ce qui est extrêmement bon sur les marchés.

M. Brunier mentionne quatre chiffres clefs qui permettent de mesurer le chemin parcouru depuis cinq ans, moment où SIG était dans la tourmente.

Il expose que la performance opérationnelle s'élève à 1,2 milliard. Il ajoute que SIG a investi environ 1 mia dans le canton et rappelle que tout franc investi lance une dynamique forte. Il rappelle que le programme éco21 a permis selon une étude de l'UNIGE de générer 500 emplois durables hors-SIG. Il souligne que la moitié des investissements de SIG est affectée à

l'entretien des installations et usines, ce qui constitue une garantie de la fiabilité et du niveau de service. Il affirme l'attrait en matière de promotion économique que constituent des prestations énergétiques de qualité. Il précise que l'autre moitié des investissements est dévolue au développement d'activités comme le thermique renouvelable, l'énergie solaire et la smart city. Il aborde le sujet de l'endettement qui a été divisé par deux en soulignant cependant que le désendettement ne constitue pas un dogme et qu'il sait aussi qu'un endettement peut dans certaines conditions permettre la création de valeur. Il cite aussi l'apport de SIG au désendettement du canton par le biais des contributions versées aux propriétaires et souligne qu'à ce titre, 340 mios ont été versés aux collectivités publiques, soit un rythme d'environ 70 mios par année.

M. Balestra dit que le désendettement est un socle indispensable pour les investissements futurs. Il souligne l'objectif de capter 40% des calories genevoises pour le chauffage des immeubles en renouvelable. Il cite à cet égard les travaux en géothermie et pour genilac qui s'élèvent à 1,3 mia et nécessitent des finances saines.

Un député (S) constate que le ratio d'endettement est meilleur que celui prévu par la convention. Il demande de connaître dans les grandes lignes la structure des coûts de la dette de SIG. Il demande si les investissements smart city concernent également le câble.

M. Brunier dit que la réponse est en lien avec la télécom et rappelle que la volonté de l'époque était de déployer la fibre optique sur tout le territoire. Il expose que SIG a demandé au Conseil d'Etat de préciser la mission de l'entreprise et de décider si la fibre relevait du service public ou d'une opération business ; le Conseil d'Etat a répondu que le Télécom n'était pas une option de service public, ce qui a clarifié la chose. Il précise que le concept smart city prévoit un peu de développement télécom dans les zones urbanisées et notamment le déploiement d'antennes **LoRa** (long range wide-area network) placées pour échanger les informations en des points qui ne sont pas reliés par la fibre optique. Il conclut que dans une cité connectée et durable, le développement du thermique et des énergies renouvelables va de pair.

Le député (S) remarque que l'efficacité de SIG bénéficie au consommateur final, qui paye moins cher les prestations.

M. Brunier dit que l'émulation économique a surtout été induite par le programme éco21, qui a permis une économie pour les ménages s'élevant à 26 mios, somme qu'ils peuvent investir dans autre chose.

M. Balestra abonde dans le sens du député et rappelle que les tarifs d'électricité ont baissé de 4%. Il rappelle que 47% des produits de SIG sont en concurrence et souligne que la partie monopole est très encadrée par les autorités fédérales et n'autorise pas de grandes marges.

M^{me} Gauderlot affirme que 25% du résultat d'exploitation est distribué au propriétaire. Elle précise que le fait de prendre le ratio par rapport au chiffre d'affaires a moins de pertinence dans le domaine de SIG.

Un député (S) dit que les 70 mios ne disent pas tout et occultent le fait que la situation de marché est particulière.

M^{me} Gauderlot précise la ventilation de la dette composée au 31 décembre 2018 notamment des éléments suivants : d'un emprunt obligataire levé en 2015 à 1,25% pour 150 mios et d'une dette de caisse de pension pour 50 mios qui sera ramenée à zéro au 31 décembre 2019. Le reste s'élève à 350 mios et constitue des emprunts financiers classiques, qui ont été levés pour la plupart en 2008 au moment des transferts d'actifs de l'usine des Cheneviers et des stations d'épuration de l'Etat à SIG, à des conditions chères et avec des taux et clauses pénalisantes.

Le député (S) dit ne pas être habitué à voir des comptes consolidés inférieurs au résultat de la maison-mère et demande si l'explication est à trouver dans la dépréciation d'actifs.

M^{me} Gauderlot répond que l'écart est essentiellement dû à la dépréciation d'actifs. Elle a mentionné la reprise de Cheneviers, car elle impacte fortement la lecture des résultats financiers avec une perte nette importante. Elle n'a pas mentionné la dépréciation de valeur, car elle est comptabilisée sur une autre ligne. La correction est venue impacter les amortissements, où la lecture est moins directe, car différents éléments sont venus se compenser. Elle indique avoir comptabilisé une dépréciation sur le réseau télécom, qui a été faite de façon récurrente et est à zéro dans les comptes consolidés et pour lequel il a été considéré qu'il fallait marquer une dépréciation temporaire. Elle précise qu'en fonction de l'évolution de smart city, la possibilité à terme d'utiliser ce réseau et de reprendre la dépréciation est conservée, mais pour l'instant une sorte de ruban de dépréciation d'actifs subsiste.

M^{me} Gauderlot mentionne une autre dépréciation d'environ 40 mios sur l'usine des Cheneviers en construction, afin de pouvoir avoir un plan financier qui permette d'arriver à une situation saine dans 30 ans à l'issue de l'exploitation. Elle indique que SIG a eu énormément de discussions au cours des années 2018 et 2019, avec les parties prenantes (Etat et ACG). Des mesures d'optimisation ont été listées afin de permettre d'arriver dans trente ans avec un fonds de renouvellement et pas une dette, contrairement à la

situation prévalant pour Cheneviers III qui connaîtra une dette à la fin de l'exploitation. Tout est mis en œuvre pour éviter à nouveau d'arriver à Cheneviers IV, en créant un fonds de renouvellement permettant d'envisager peut-être Cheneviers V, mais en tout cas pas une dette. Elle avertit cependant que tant que les mesures d'optimisation n'auront pas été actées formellement et ne feront pas l'objet d'un plan de mise en œuvre précis et échelonné temporellement, cette projection reste un souhait et n'est pas assurée.

Le député comprend qu'il faut s'attendre à une dépréciation sur Cheneviers IV.

M^{me} Gauderlot espère que non au motif que dès la formalisation du plan de mesure mis sur pied, il sera possible de reprendre les dépréciations.

M. Brunier expose que le signal envoyé par SIG est que chacun peut faire un effort pour améliorer le futur des usines en reconnaissant les erreurs du passé et notamment la valeur d'usine vendue à prix non industriel.

Un député (S) demande si par rapport aux comptes SIG, il y a des éléments hors-bilan intéressants à connaître.

M^{me} Gauderlot répond par la négative.

Le président estime qu'il faudra un jour régler la question de la dépréciation d'actifs, notamment hydrauliques. Il souligne que les consommateurs de SIG sont captifs.

M^{me} Gauderlot affirme qu'il n'y a pas de dépréciation sur les actifs hydrauliques et que les dépréciations ont essentiellement concerné l'usine des Cheneviers dont le prix d'acquisition était trop élevé et ne reflétait pas la capacité de l'usine. Elle ajoute qu'une autre dépréciation concerne le réseau télécom, sachant que les conditions peuvent évoluer et que le souhait de SIG est d'utiliser le réseau télécom construit pour servir d'autres objectifs et pour le mettre en valeur. Elle souligne qu'il n'y a pas de dépréciation temporaire sur les actifs hydrauliques, sur les réseaux et ouvrages ainsi que tout ce qui rentre en compte dans la tarification des fluides.

Un député (MCG) demande à quelle fin sera utilisée la rétrocession de 16 mios liée à la fin du contrat avec FMV.

M. Brunier répond qu'au niveau de l'approvisionnement en énergie, il a été mis fin au contrat avec FMV afin de signer un autre contrat à de meilleures conditions, sachant que le but est de produire 1/3 de l'électricité à Genève. Il souligne que les 16 mios ont été remis dans le fonds de péréquation qui profite à SIG et ses clients. Il expose ne pas savoir à l'heure actuelle quelle sera la consommation de la population genevoise dans les prochaines années : ce fond est ainsi utilisé pour assurer une forme de

stabilité tarifaire et éviter de trop grandes variations qui constitueraient un problème pour les entreprises et les particuliers, qui ont besoin de stabilité. Il conclut que ce fonds permet de se détacher du prix de faire des augmentations et des diminutions moins grandes que le prix du marché.

Un député (MCG) demande des précisions sur les études et résultats en lien avec la géothermie et aimerait en particulier avoir des nouvelles de la CCF (centrale à chaleur-force)

M. Balestra répond que le statut de la géothermie est en recherche et développement. L'idée est d'aller très progressivement, de manière à apprendre le métier et être capable d'avoir des retours d'expérience sans faire un choc trop grand provoquant la perte de confiance des habitants. La géothermie en est donc au stade de la recherche, de la cartographie et de l'expérimentation prudente. Il dit que de l'eau chaude a été trouvée à Satigny et qu'il convient de savoir avant d'aller plus loin si elle est stable et s'il y a une capacité de régénération. Il se dit absolument convaincu qu'en allant progressivement, il y a la possibilité d'avoir de très bons résultats.

M. Brunier répond que la CCF devait se faire au Lignon à la place des citernes, mais ajoute que le terrain a été vendu à la FTI afin d'y créer un espace d'échange avec le rail pour compenser la perte de terrain au PAV. Concernant la géothermie, il dit la nécessité d'aller très lentement et cite les contre-exemples de Saint-Gall et Bâle qui sont allés très vite, mais ont connu des problèmes. Il expose que le risque sismique est diminué au maximum et ajoute que certains annoncent un potentiel de chauffage de 2/3 des Genevois par le sous-sol. Il rappelle cependant que le coût des forages se situe entre 50 et 100 mio et que ce n'est pas sans constituer des nuisances dans des secteurs parfois urbanisés. Il entend donc rester modeste et utilise une métaphore de football pour dire qu'il annoncera la victoire seulement à la fin du match.

Un député (MCG) demande si dans la suite du développement du programme éco21, une collaboration est prévue avec l'association Noé 21 pour certains projets.

M. Brunier répond qu'il convient de travailler avec toute le monde en faveur du développement durable. Il indique que Noé 21 participera à certaines actions avec SIG.

Un député (UDC) demande en lien avec les indices de performance, comment l'efficacité du personnel a pu être augmentée de 59% et qu'est-ce que cela signifie.

M^{me} Gauderlot répond que sur le graphique, les économies sont répertoriées par nature : sur les 20 mio d'économies atteintes en 2018, 60%

concernent les équipes et ont vu la mise en œuvre d'une simplification du management intermédiaire des équipes. Les effets de synergie entre les équipes ont été analysés afin d'identifier les éléments communs dans le cahier des charges et de procéder à des regroupements. De plus, les conditions au moment d'un départ à la retraite ont été analysées afin de savoir s'il était vraiment nécessaire de renouveler les départs, ce qui a conduit au non-remplacement lors de certains départs. L'ensemble de ces éléments a contribué à renforcer l'efficacité des équipes afin de s'orienter sur la partie prestation.

M. Brunier cite des exemples d'optimisation, comme l'horaire à la confiance ou des changements culturels au sein de l'entreprise. Il a été proposé à des employés de devoir accomplir 10% de travail en plus en échange d'une gestion en autonome, ce qui a augmenté la productivité puisque la personne y gagne si elle accomplit le travail plus vite que prévu.

M. Balestra ajoute que la grille salariale a fait l'objet d'une révision et souligne que tout est fait en accord avec les collaborateurs et sans tension aucune. Sur 1600 collaborateurs, il y a eu 145 recours sur des nominations de poste, motivées davantage par l'orgueil que par la frustration.

Le député (UDC) dit que ce gain en efficacité est remarquable.

M. Brunier souligne que malgré des changements qui sont normalement impopulaires comme la baisse des plafonds salariaux, la satisfaction des collaborateurs est en légère augmentation. Il indique que la direction rencontre les syndicats tous les mois et se donne l'occasion de traiter de nombreux sujets. Il dit que le but est de mettre tout le monde d'accord et de satisfaire les clients, les syndicalistes et les propriétaires.

Un député (UDC) constate qu'une entreprise privée a des robots qui trient tous les déchets de façon automatique et demande des précisions sur le sujet.

M. Balestra répond qu'à l'heure actuelle, il y a une véritable lutte sur le modèle de gestion des ordures et appelle à la prudence quant à la lecture de l'émission passée sur la RTS récemment. Le président du département a confié à SIG la réflexion éco21 devant intégrer l'ensemble des nouvelles techniques en lien avec le tri des déchets. La semaine prochaine, une délégation ira voir les dernières usines de tri intégré en activité en France et en Italie. La philosophie suisse est le tri à la source alors que dans ces usines, toutes les ordures arrivent et le tri est automatique, avec à la sortie un conglomerat à incinérer qui est vendu à l'industrie pour le chauffage ou aux cimenteries. SIG doit respecter des normes environnementales en lien avec l'incinération qui sont jusqu'à 100 fois plus sévères que dans les cimenteries. De plus SIG chauffe l'ensemble des ménages d'Onex et fournit près de 10%

de la consommation électrique du canton. Il dit que la valorisation des Cheneviers est totale, mais qu'il n'empêche que l'usine en construction est calibrée pour 160 000 tonnes alors que celle remise par l'Etat était de 250 000 tonnes.

Un député (UDC) constate qu'une partie substantielle des déchets organiques est encore incinérée et demande pourquoi ne pas utiliser cela pour du biogaz.

M. Brunier répond que les petites poubelles vertes ont amélioré les choses. Jusqu'à récemment, dans les déchets verts reçus il y avait les anciens sacs en plastique, ce qui était nuisible et dégradait le compost. Dans les échantillonnages récents des poubelles, il y a encore 30% de déchets biologiques qui devraient être placés dans les déchets verts. Il faut donc sensibiliser pour favoriser un tri performant conformément au but d'éco21.

M. Balestra indique que l'optimisation du traitement des déchets verts permettra de passer de 210 000 tonnes à 180 000, ce qui ne permet pas encore d'atteindre l'objectif de 160 000.

Un député (PDC) annonce que beaucoup d'entreprises se réjouiraient de chiffres comme ceux présentés par SIG. Il prend acte de la politique et stratégie présentée. Il constate que le commentaire présenté sur les 19 mios indique qu'il s'agit d'une écriture non récurrente et demande si c'est une participation.

M^{me} Gauderlot répond que cela concerne une limitation dans les produits qui est en dehors de l'activité normale et liée à un élément d'une année de correction.

Un député (PDC) dit que les comptes sont visiblement bons. Il demande s'il y a quelque chose de significatif à savoir au niveau de ce qui n'a pas été présenté, comme par exemple au niveau des comptes de provision et actifs transitoires.

M. Balestra répond qu'il n'y a rien de significatif. Il rappelle que la réflexion et les tâches confiées et encadrées par la constitution, les lois et les règlements sont contrôlées par le Conseil d'Etat et la Confédération. Il indique que SIG n'a pas de marge de manœuvre sur les tâches et souligne que la seule chose est de faire le mieux au meilleur rapport qualité-prix. Il ajoute que pour donner une orientation politique plus large, une convention d'objectifs a permis à l'Etat de donner des missions, des chiffres et une obligation de SIG de rendre des comptes. SIG a ainsi l'autorisation de dépenser une partie de sa marge correspondant à 200 mios pour réaliser une tâche qui n'aurait pas de véritable rendement industriel. Le cadrage de l'Etat est donc assuré au niveau législatif et par la convention pour les tâches

d'intérêt général. Il conclut que les tâches nouvelles seront déployées avec mention des prix et objectifs dans la nouvelle convention.

M. Brunier rappelle que le choix de s'être soumis à la norme IFRS n'est pas sans contrainte, car c'est une norme dure qui laisse peu de créativité financière et rend impossible la création de réserves latentes. Le bénéfice de la norme IFRS est qu'elle permet d'aller avec aisance sur les marchés financiers et de se comparer au niveau international et sur les marchés financiers, ce qui vaut la peine.

M. Balestra ajoute qu'au moment où SIG a renfloué sa caisse de pension, l'entreprise a eu l'autorisation de mettre 4 séquences de prélèvements de fonds sur le marché : la première a été mise à 150 millions avec intérêt de 1,25%, sachant que tout le reste en lien avec la caisse de pension a été fait sur les résultats d'entreprise.

Un député (EAG) rebondit sur le sujet déjà évoqué de la caisse de retraite en posant une question sur la CAP. Il se souvient que lorsqu'il était au conseil municipal de la Ville de Genève et que la CAP avait été réorganisée, on disait que SIG fonctionnait de façon autonome au sein de la CAP. Il cite la page 64 et constate que la CPI a signé avec la CAP une convention d'assainissement. Il constate que la CPI fonctionne à l'intérieur de manière relativement autonome. Il estime que l'organisation est un peu complexe et demande si le fonctionnement est harmonieux.

M. Balestra indique que le président Daniel Devaud veille à ce que cela se passe correctement.

M. Brunier répond que la structure n'est pas si complexe, qu'elle a été créée par son prédécesseur et qu'il n'y avait pas de problème à accueillir sous une même structure la Ville de Genève, les communes et SIG. Il ajoute qu'il était plus simple en matière de gestion de faire une holding avec des bases communes puis ensuite de séparer d'un côté la Ville de Genève et les communes et de l'autre côté SIG, au motif qu'ils ne partagent pas les mêmes grilles salariales, ce qui nécessitait à chaque fois l'accord de tous. Il dit avoir hérité de cette structure qui permet un peu plus de liberté et d'agir de façon adéquate par rapport aux conditions salariales. Il conclut qu'il vaut la peine d'être un peu plus isolé tout en faisant partie d'un régime global.

Un député (EAG) demande si l'écheveau complexe de l'immobilier ne pose pas de problème.

M. Brunier répond que la base de gestion du parc immobilier est commune et qu'il y a simplement une dissociation au niveau des statuts du personnel, où les conditions ne sont pas tout à fait identiques.

M^{me} Gauderlot précise que le pourcentage d'allocation des actifs diffère, mais que la structure des actifs est la même.

M. Brunier cite l'exemple des métiers très difficiles aux Cheneviers, qui ont nécessité la création d'une petite caisse particulière pour donner un petit plus à des personnes qui font des métiers très difficiles comme le nettoyage des fours et des eaux usées.

Un député (V) remarque que la tarification des énergies n'est pas détaillée en termes de recettes selon l'eau, le gaz, l'électricité et le chauffage à distance. Il demande quelle proportion des recettes constitue le chauffage à distance et comment se fait la tarification.

M. Brunier répond sur la tarification du chauffage à distance que mis à part pour cadion, il n'y a pas de tarif unifié et que c'est calculé en fonction des cas particuliers, ce qui fait que les prix varient. Il estime que cette situation n'est pas durable et que dans le mouvement de généralisation du thermique renouvelable, il faudra arriver avec quelque chose de plus tarifé et régulé par l'Etat. Il dit que SIG est en plein changement et en pleine discussion avec le département et qu'à terme, il y aura des règles du jeu plus claires afin de mutualiser les coûts et revenus. Il précise que le volet thermique concerne une part de 55 mios environ de produit sur le chiffre d'affaires global de 1 mia.

M. Balestra indique que pour le thermique, il faudra inventer un nouveau modèle. Il dit que dans le futur SIG sera en concurrence mais acteur référent et qu'il faudra que les autoroutes soient payées sur le modèle de swissgrid, c.-à-d. payées avec une marge tarifée par l'Etat. Il conclut qu'il faudra bien réfléchir à cette question, car il y a beaucoup d'argent en jeu et sans marge, ce ne sera pas envisageable pour SIG.

M^{me} Stückelberg Vijverberg expose que le département est en train d'étudier un nouveau modèle, car il arrive à la conclusion qu'en matière de politique énergétique, une des priorités du volet industriel d'éco21 est le développement des réseaux thermique et l'augmentation du taux de renouvelable par des réseaux structurant le canton et permettant la transition des anciens quartiers vers le renouvelable. Elle dit que la réflexion animant le PDE-PDER en collaboration avec SIG s'articule autour de cette transition énergétique qui ne concerne pas seulement les nouveaux quartiers, mais aussi les anciens. Elle indique que s'il est légitime d'avoir un acteur référent, alors il n'est plus possible de continuer dans une logique du projet par projet avec négociations individuelles, mais qu'il faut passer à une logique globale au niveau du prix. Elle indique que dans le cas de tarifs globaux, ceux-ci sont approuvés et régulés par l'Etat.

Le président demande si la commission souhaite de nouvelles auditions et prend note du fait que tel n'est pas le cas.

Votes

PL 12497

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le **PL 12497** :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 0

Abst. : 0

L'entrée en matière sur le PL 12497 est approuvée à l'unanimité.

2^e débat

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix le **PL 12497** :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 0

Abst. : 0

Le PL 12497 est approuvé à l'unanimité.

PL 12498

Le président met aux voix l'entrée en matière sur le **PL 12498**

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 0

Abst. : 0

L'entrée en matière sur le PL 12498 est approuvée à l'unanimité.

2^e débat

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Article unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix le **PL 12498**

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 0

Abst. : 0

Le PL 12498 est approuvé à l'unanimité.

Conclusions :

Mesdames, Messieurs les députés au vu de l'excellence de ces deux rapports et du vote à l'unanimité de la commission, nous vous invitons à faire de même.

Projet de loi (12497-A)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu l'article 20, alinéa 2, du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2018 ;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 21 mars 2019 ;
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé ;
- b) un état du résultat global consolidé ;
- c) un bilan consolidé ;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés ;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés ;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

Projet de loi (12498-A)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit
public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de
Genève, du 5 octobre 1973 ;
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année
2018 ;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève
du 21 mars 2019 ;
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année
2018 est approuvé.